

CHAMPIONNAT U 18 MASCULIN PROMOTION

SAISON 2025 / 2026



REGLEMENT PARTICULIER

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux du CD 62, les règlements de la Ligue des Hauts de France ou les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par le CD 62

La commission sportive pourrait être amenée à revoir certains points de ce règlement et y apporter des modifications

PREMIERE PHASE

Le championnat «U18M PROMOTION » est composé de 16 poules de 6 équipes.
Les équipes se rencontreront en matchs ALLER/RETOUR

DEUXIEME PHASE

A l'issue de la première phase, les équipes seront réparties en trois niveaux

- « ELITE » les équipes classées 1^{er} et 2^{eme} de chaque poule
- « EXCELLENCE » les équipes classées 3^{eme} et 4^{eme} de chaque poule
- « PROMOTION » les équipes classées 5^{eme} et 6^{eme} de chaque poule

Attribution du titre de champion départemental U 18M « ELITE »

A l'issue de la première phase

=> Les équipes classées 1^{ere} et 2^{eme} de chaque poule sont réparties en 4 poules de 8 et s'opposeront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « ELITE ».

- ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront dans une des salles de l'un des clubs finissant 1^{er} de la poule, pour disputer les demi-finales U18M ELITE le Samedi 30 mai.
La finale des équipes vainqueur du 30 mai 20026 se disputera le Samedi 6 juin dans la salle d'un des deux clubs finaliste.
Si aucun des clubs jouant les demi- finales ou finales n'est intéressé pour recevoir cet événement. La commission sportive fera jouer ces rencontres sur terrain neutre.

Attribution du titre de champion départemental U 18M « EXCELLENCE »

A l'issue de la première phase

=> Les équipes classées 3^{eme} et 4^{eme} de chaque poule sont réparties en 5 poules de 8 et s'opposeront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « EXCELLENCE ».

**Un match éliminatoire en aller simple se jouera le week-end du 23 mai et qualifiera le vainqueur en demi-finale.
Le 1^{er} de la Poule D rencontrera le 1^{er} de la Poule E.**

- ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront dans une des salles de l'un des clubs finissant 1^{er} de la poule, pour disputer les demi-finales U18M EXCELLENCE le Samedi 30 mai.
La finale des équipes vainqueur du 30 mai 20026 se disputera le Samedi 6 juin dans la salle d'un des deux clubs finaliste.
Si aucun des clubs jouant les demi- finales ou finales n'est intéressé pour recevoir cet événement. La commission sportive fera jouer ces rencontres sur terrain neutre.

Attribution du titre de champion départemental U 18M « PROMOTION »

A l'issue de la première phase

=> Les équipes classées 5^{eme} et 6^{eme} de chaque poule sont réparties en 3 poules de 8 et s'opposeront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « PROMOTION ».

- ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront pour l'attribution du titre U18M PROMOTION sous la formule 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur
Week-end : 23 mai
Week-end : 30 mai
Week-end : 6 juin

N.B.

- ST POL reçoit salle INTERCOMMUNALE
- BC St MARTIN LES BOULOGNE 2 reçoit Salle GIRAUX SANIER
- AMBLETEUSE/MARQUISE 1 et 2 reçoivent Salle HERVE DUBUSSON à MARQUISE

Responsable du Championnat 1ère et 2ème Phase :

Annie VERRON

Port : 06 74 87 95 47

averron@pasdecalaisbasketball.org